

## Le décompte SUISA

Depuis l'été 2014, l'aspect du décompte SUISA a changé. Le nouveau décompte est plus clair, plus détaillé et devrait permettre à nos membres de trouver plus rapidement les informations souhaitées.

### 1 Première page

Adresse postale

Monsieur  
Robert Pierre  
Rue St Vincent 2  
1000 Lausanne

Zürich, le 6 juin 2014

**SUISA**

N. ref.: 0.1234.567  
Monsieur  
Robert Pierre  
Rue St Vincent 2  
1000 Lausanne

No.-IPI: 98765 43 21 01  
Membre: Robert Pierre  
No. de compte.: 26354

**3** Décompte concernant les exécutions et émissions en Suisse pendant l'année 2013 (y compris émissions de la SSR durant le 2e semestre 2013)

Mesdames, Messieurs,

Selon le contrat de gestion et le règlement de répartition, nous établissons une facture en votre nom, adressée à nous-mêmes pour les droits susmentionnés. Les détails du décompte se trouvent sur les listes annexées.

Montant net selon la liste des œuvres	CHF 400.00
+ Supplément (7%) en provenance d'obligations relatives à des décomptes libérées	CHF 28.00
<b>Montant</b>	<b>CHF 428.00</b>

Versement à:  
IBAN: CH88 0900 1111 3333 4567 0  
Robert Pierre  
Rue St Vincent 2  
CH 1000 Lausanne

**4** Le solde des comptes est pris en considération lors du versement des montants.

Des questions sur votre décompte? Vous pouvez les adresser à [claims@suisa.ch](mailto:claims@suisa.ch). Les changements d'adresse ou de coordonnées bancaires peuvent être annoncés sur [www.suisa.ch](http://www.suisa.ch), rubrique 'changement d'adresse'.

**SUISA** Bellariastrasse 82, Postfach 782, CH-8038 Zürich, Telefon +41 44 485 66 66, Fax + 41 44 482 43 33  
[www.suisa.ch](http://www.suisa.ch), [suisa@suisa.ch](mailto:suisa@suisa.ch), CHE-105.838.471 MWST

1

Vous trouvez désormais dans l'en-tête aussi bien le numéro de référence que le n° IPI.

Sous le numéro de référence, il y a vos données personnelles telles que p.ex. adresse ou coordonnées bancaires. Le n° IPI est votre numéro de membre valable pour le monde entier.

2

Le code-barres nous est utile pour automatiser l'envoi.

3

Le «décompte relatif à la fabrication de supports sonores et audiovisuels par radio et TV pour propres émissions», établi précédemment séparément, est maintenant inclus à ce décompte.

4

Si vous avez des questions sur votre décompte, vous pouvez nous contacter par cette adresse E-mail.

Veillez nous annoncer online tout changement d'adresse ou de coordonnées bancaires.

### 2 Parts selon liste des œuvres

5

5

**Votre part selon la liste des œuvres subdivisées****Votre part selon la liste des œuvres subdivisées selon les classes de répartition**

1A SSR - Émissions de la radio	10 CHF
1B SSR - Supports sonores de la radio	20 CHF
1C SSR - Émissions de la télévision (sans publicité)	30 CHF
1D SSR - Supports sonores de la télévision (sans publicité)	40 CHF
1E SSR - Publicité à la télévision	0.00 CHF
2A Émetteurs privés - Émissions des radios (sans publicité)	10 CHF
2B Émetteurs privés - Supports sonores de la radio (sans publicité)	10 CHF
2C Émetteurs privés - Emissions de télévision (sans publicité)	0.00 CHF
2D Émetteurs privés - Supports sonores de la télévision (sans publicité)	0.00 CHF
2E Émetteurs privés - Publicité à la radio	0.00 CHF
2F Émetteurs privés - Publicité à la télévision	5 CHF
4B Concerts - Concerts et autres exécutions avec des recettes moyennes supérieures à Fr. 20.- par oeuvre	175 CHF
4C Concerts - Concerts produisant en moyenne jusqu'à Fr. 20.- par oeuvre	20 CHF
5 Exécutions musicales à caractère religieux	0.00 CHF
6 Sociétés d'instruments à vent	30 CHF
7 Choeurs profanes, clubs d'accordéonistes, de guitaristes, groupes folkloriques, groupes de tambours, etc.	0.00 CHF
8 Clubs de jodleurs	10 CHF
9A Projections de films dans les cinémas	20 CHF
9B Projections de films publicitaires dans les cinémas	0.00 CHF
12 Manifestations récréatives (sans concerts)	20 CHF
<b>Montant net selon la liste des œuvres</b>	<b>400 CHF</b>

6

**Votre part selon la liste des œuvres subdivisées par droits d'utilisation**

Droits d'exécution et droits d'émission	330 CHF
Droits mécaniques	70 CHF
<b>Montant net selon la liste des œuvres</b>	<b>400 CHF</b>

7

Allocation supplémentaire à la Fondation en faveur des auteurs et des éditeurs de SUISA (a déjà été déduite): 40 CHF

Sur la deuxième page de votre décompte, vous trouvez une liste de toutes les classes de répartition concernées par ce décompte.

Sont également visibles les classes de répartition pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de redevances. Elles apparaissent avec 0.00 CHF.

6

Etant donné que vous ne recevez plus qu'un décompte, il y a ici une présentation séparée des montants pour droits d'exécution/d'émission et droits mécaniques.

7

Vous trouvez ici des informations sur la déduction pour la fondation en faveur des auteurs et éditeurs

8

**Lecture**

**Rôles**

A	Auteur	CA	Compositeur et auteur	SA	Sous-Auteur
AR	Arrangeur	E	Éditeur	SR	Sous-Arrangeur
C	Compositeur	ES	Éditeur substitué	SE	Sous-Éditeur

**Genres d'exécution (Genre)**

ALP	Cor des Alpes	MS	Écoles de musique
AND	Autres	S	Répertoire de base
B9	Chœurs profanes	SBV	Association suisse des musiques
BG	Musique de fond	SCV	Union Suisse des Chorales
FF	Plaquettes de fête	SIG	Indicatif
JDL	Jodel	TAM	Groupes de tambours
K	Concert	TT	Supports sonores
KON	Hauts écoles de musique et conservatoires	VIS	Visuelle
LI	Live		

**Émetteurs de la radio et de la télévision**

1FM	Radio One FM	JOIZ	JOIZ	RX	Radio X
3SAT	3SAT	LAFM	Radio Lausanne FM	SCLA	Radio Swiss Classic
4+	4 Plus	LIFE	Life Channel	SF1	SRF 1
BASL	Radio Basilisk	M531	Radio SRF Musikwelle	SF2	SRF 2
BEO	Radio Berner Oberland	MTVS	MTV Schweiz	SFIN	SRF Info
C3	Couleur 3	NEO1	Radio neo1	SJAC	Radio Swiss Jazz
CAP	Radio Bern 1	NRJB	Radio Energy Bern	SPOP	Radio Swiss Pop
CENT	Radio Central	NRJZ	Radio Energy Zürich	STAF	Radio Stadtfilter
CHAB	Radio Chablais	PILA	Radio Pilatus	SUN	Radio Sunshine
CNL3	Radio Canal 3	R 24	Radio 24	TBAE	Tele Bärn
DLR	Diverse Radiosender	R L	Radio L	TELL	Tele Tell
DREI	Radio 3fach	R105	105 Radio Network	TEM1	Tele M1
DRS1	Radio SRF 1	RABA	Radio Energy Basel	TEZ	Tele Züri
DRS2	Radio SRF 2 Kultur	RFM	Radio Rouge FM	TOP	Radio Top
DRS3	Radio SRF 3	RHO	Radio Rohne	TOST	Tele Ostschweiz
DRS4	Radio SRF 4 News	RJB	Rado Jura Bernois	TSI1	RSI LA 1
ENGA	Radio Engiadina	RR	Radio Rumantsch	TSI2	RSI LA 2
EVI	Radio Eviva	RSI1	Rete Uno	TSR1	RTS Un
FJ	Radio Frequenze Jura	RSI2	Rete Due	TSR2	RTS Deux
FM1	Radio FM1	RSI3	Rete Tre	TV3+	3+
FRI	Radio Fribourg	RSR1	La Première	TVM3	TVM3
GRI	Radio Grischa	RSR2	Espace 2	VIR	Radio SRF Virus
GRIF	Radio GRRIF	RSR4	Option Musique	WRS	World Radio Switzerland
HDS	HD Suisse	RTN	Radio Neuchâtel	ZSEE	Radio Zürisee

**Abréviations divers**

Catég.	(Catégories) Voir Règlement de Répartition, chapitre 3.3
No. SUISA	Numéro de support audiovisuel et de support sonore (voir annexe)
No. cat.	Numéro de catalogue
RC	Droit d'utilisation (Right Code )
MR, Méc	Droits mécaniques
PR, E+E	Droits d'exécution et droits d'émission
CLR	Classe de répartition

9

**Informations complémentaires**

Règlement de Répartition, [www.suisa.ch](http://www.suisa.ch)

8

Grâce à l'aide à la lecture, vous vous y retrouverez mieux dans la compréhension du décompte et des diverses abréviations utilisées.

9

Informations complémentaires dans notre règlement de répartition et sur [www.suisa.ch](http://www.suisa.ch).

10

**Table des matières**

Lettre d'accompagnement	1
Votre part selon la liste des œuvres subdivisées	2
Lecture	3
Table des matières	4
Liste des œuvres	7
I Love You Babe .....	7
Rock'n'Roller .....	7
Stardust in Your Eyes .....	7
Liste de supports audiovisuels	8

11

12

Vue d'ensemble du décompte, avec numéros de page.

11

La liste des œuvres comprend toutes les œuvres intégrées à votre décompte, avec indication du numéro de page où l'œuvre apparaît.

12

Si vos œuvres sont contenues dans un film, vous recevez une liste de supports audiovisuels séparée. Vous y voyez de manière détaillée dans quel film vos œuvres ont été utilisées.

## 5 Liste des œuvres/décompte

No. de compte: 26354 Robert Pierre No.-IPI: 98765 43 21 01

**Liste des œuvres**

**1980.667.34 126 I Love You Babe**

Ayants droit	E+E	Méc	CLR	Nombre	CHF			
CA Robert Pierre	100%		12	1x	17.50			
Votre part					17.50			
No. SUISA	Durée	Nomb.	Date/période	Programme	CLR	Catég.	RC	CHF
	6 min	3x	11.11.2013	Rock Party	12	TT	PR	17.50

**1983.227.25 345 Rock'n'Roller**

Ayants droit	E+E	Méc	CLR	Nombre	CHF			
CA Robert Pierre	100%		12	1x	12.50			
Votre part					12.50			
No. SUISA	Durée	Nomb.	Date/période	Programme	CLR	Catég.	RC	CHF
987654	4 min	3x	11.11.2013	Rock Party	12	TT	PR	12.50

**1999.432.78 987 Stardust in Your Eyes**

Ayants droit	E+E	Méc	CLR	Nombre	CHF			
CA Robert Pierre	100%		12	1x	8.50			
Votre part					8.50			
No. SUISA	Durée	Nomb.	Date/période	Programme	CLR	Catég.	RC	CHF
	1 Min	3x	11.11.2013	Rock Party	12	TT	PR	8.50

13 Désormais, le décompte donne des informations sur l'utilisation de vos œuvres (détails sur exécution/émission).

14 On aperçoit tous les ayants droit ainsi que leurs parts sur l'œuvre (exécution/émission, droits mécaniques).

15 Vous voyez ici la classe de répartition, le nombre et le montant du décompte pour l'œuvre en question.

16 Vous voyez ici en détail où, quand, combien de fois et pour quelle durée une œuvre a été exécutée.

## 6 Liste des supports audiovisuels

No. de compte: 26354 Robert Pierre No.-IPI: 98765 43 21 01

**Liste de supports audiovisuels**

No. SUISA	Titre du film (sous-titre)	Saison	Episode	An.	Producteur	Pays	Durée
987654	Nightlife Report			2012	tpc	CH	1:28:34 0:21:12
Oeuvre: 1983.227.25 345 Rock'n'Roller							

17 Vous trouvez ici la liste des films dans lesquels vos œuvres sont utilisées.

18 Vous trouvez ici le détail des films, avec la durée de la production. En dessous se trouve la durée totale de la musique du film.

Les œuvres sont également mentionnées, mais le détail de celles-ci se trouve dans la liste des œuvres.